



Département
des Landes



Jeunesse & sport

DOSSIER DE PRESSE

Maison départementale des sports,
un nouveau lieu pour une ambition
commune

Inauguration

Mardi 16 décembre 2025 - Mont-de-Marsan



Le Conseil départemental des Landes inaugure, mardi 16 décembre, un nouveau lieu emblématique de sa politique sportive.

La Maison départementale des sports, située à Mont-de-Marsan, accueille, depuis cet été, les bureaux du Service sports intégration et développement (SSID) de la collectivité et ceux de deux acteurs majeurs du sport landais. Cette Maison est également ouverte à tous les comités sportifs du département. Ils y partagent leurs compétences, leurs formations, leurs outils.

En un mot, et en un lieu, il s'agit de structurer la pratique sportive d'aujourd'hui et de demain, et de répondre aux besoins des licenciés.



Une Maison départementale des sports pour qui ?

Ce nouvel espace de travail sera occupé de façon permanente par trois structures (actuellement 20 salariés au total) :

► **Le Service sports intégration et développement (SSID) du Département**, un service unique en France, qui organise tout au long de l'année des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap, comme les Journées Handilandes. Les 10 agents du SSID disposent ainsi de locaux plus adaptés au volume de leur activité que le bureau qui leur était jusque-là réservé à l'Hôtel du Département.



C. Dugarry

Ce qu'ils en disent : **Carole Dugarry**, animatrice sportive au SSID :
« On a beaucoup plus d'espace avec chacun un bureau. On peut se mettre à l'écart pour recevoir quelqu'un, s'isoler au téléphone ou accueillir convenablement nos interlocuteurs en situation de handicap. La préparation des journées et des manifestations comme Handilandes devrait en être améliorée. Être si près du CDOS est une bonne chose car on travaille ensemble sur le label Valides-handicapés, pour une pratique sportive partagée. »

► **Profession sports Landes (PSL)**, une structure avec 6 salariés permanents qui œuvre pour le développement de l'emploi sportif, mais qui est aussi organisme de formation et groupement d'employeurs. Par convention, le Département a désigné PSL comme gestionnaire de la Maison départementale des sports.



M.-P. Duhaud

Ce qu'ils en disent : **Marie-Pierre Duhaud**, directrice de PSL
« Cet emménagement représente un virage pour notre association puisque le Département nous a nommés gestionnaire du site. Nous accompagnons près de 370 structures sportives et associatives avec un service d'aide à la gestion administrative de l'emploi, un groupement d'employeurs ou via des actions de formation. On peut organiser ici des rencontres durant lesquelles les responsables et salariés de différentes disciplines pourraient s'inspirer mutuellement, partager leurs expériences et envisager de nouvelles collaborations. »

► **Le Comité départemental olympique et sportif (CDOS)**, interlocuteur privilégié du Département pour mettre en œuvre sa politique sportive, promeut et développe la pratique du sport dans les Landes.



P. Crosnier

Ce qu'ils en disent : **Philippe Crosnier**, président du CDOS

« On a l'outil qui nous permet d'accomplir notre mission : coordonner les acteurs du sport landais. On met gratuitement à disposition des clubs et des comités un bureau pour la journée avec du réseau et une imprimante en ligne ainsi que des salles de réunion pour 10, 25 ou même 80 personnes. Beaucoup de comités départementaux nous ont déjà dit qu'ils souhaitaient organiser ici leur assemblée générale. »

La Maison départementale des sports est, en effet, **ouverte au mouvement sportif landais** et en particulier à **tous les comités sportifs départementaux**, soit une soixantaine de disciplines représentées, désireux d'y trouver des ressources pour structurer leur activité.

Pour y faire quoi et avec quelles ambitions ?

Avec 2 salles de réunion, la Maison départementale des sports a vocation à devenir un centre de ressources et de moyens partagés par tous les acteurs du sport landais. Associations, comités sportifs et clubs peuvent y mettre en commun leur expertise, leurs outils de formation, leurs réseaux, leurs idées.



C. Bouteille

Christian Bouteille, président de PSL : «*Cette Maison départementale des sports représente pour nous à la fois un outil de travail précieux, un lieu clairement identifié à destination du mouvement associatif landais, mais aussi un lieu d'échanges, d'accompagnement et de formation au service des différents acteurs de la vie associative landaise.*»

Philippe Crosnier, président du CDOS 40 : «*Le CDOS est heureux et fier d'être un des occupants de cette Maison départementale des sports. Avec PSL et le SSID, nous mettrons tout en œuvre pour que ce lieu devienne le point de rencontre, de partage et d'échange pour tous les comités départementaux des Landes, et au-delà de leurs clubs.*»



H. Bedat

Henri Bedat, vice-président du Conseil départemental des Landes délégué au sport : «*Le Conseil départemental des Landes se réjouit de la concrétisation de ce projet dont il est à l'initiative et qui répond à des attentes fortes exprimées par le mouvement sportif landais. Il consolide ainsi son action d'accompagnement du sport landais, riche de ses nombreux bénévoles et professionnels, de ses 60 comités sportifs disciplinaires et de plus de 500 écoles de sport..*»

La volonté du Département de porter et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet remonte à 2018. Montant total de l'opération pour la collectivité : **3,45 M€** avec une subvention de l'Etat de 692 649 €.



Selon quelle architecture ?

D'une surface totale de 884 m² sur 2 étages, le bâtiment occupe le numéro 501 de la rue du Ruisseau à Mont-de-Marsan, à proximité immédiate de l'IUT, de l'INSPÉ et de l'Atelier Canopé 40, avec :

- › des locaux communs : un accueil, deux salles de réunion (45 m² chacune), une salle de repos, des locaux techniques et deux blocs sanitaires ;
- › pour le SSID : un bureau, un open-space, un dépôt pour le matériel et des vestiaires ;
- › pour PSLL : cinq bureaux et deux locaux pour la reprographie et les archives ;
- › pour le CDOS : quatre bureaux, un local pour des réunions et la reprographie, et un local matériel.

Le bâtiment, construit selon la réglementation environnementale RE 2020 Haute Qualité Environnementale, est doté d'une structure bois – dont 61,5 m³ de bois d'œuvre en pin maritime – et de fondations, dallage et planchers en béton bas carbone.

Equipé de panneaux photovoltaïques installés sur sa toiture d'une puissance de production de 34,8 kWc, le bâtiment ne nécessite aucune énergie fossile pour son fonctionnement. Mieux, la Maison départementale des sports est un **bâtiment à énergie positive**. Avec une production annuelle de 31 866 kWh pour une consommation de 38 175 kWh, elle affiche un surplus annuel de 6 309 kWh. En d'autres termes, 19,7 % de l'énergie produite repart dans le réseau électrique.

Inspirée de l'imaginaire olympique, la façade principale est rythmée par des contrastes de vides et de pleins – habillés d'images de sports et de sportifs – qui rappellent les colonnades des temples grecs. L'équipe de maîtrise d'œuvre, coordonnée par SLK Architectes à Garein est composée de 15 entreprises dont 13 landaises, 1 girondine et 1 installée dans les Pyrénées-Atlantiques.

Côté calendrier, les travaux de démolition de l'ancien bâtiment qui occupait le terrain ont été réalisés en juin 2023. Le chantier a démarré en février 2024 et l'emménagement des salariés et agents a eu lieu durant l'été 2025.



La politique sport du Département en bref

- › 141 001 licenciés sportifs dans les Landes – 4^e rang national et 1^{er} rang au niveau de la Nouvelle-Aquitaine – dont 39 % de femmes (source INJEP – MEDES 2024) ;
- › Près de 50 comités sportifs départementaux soutenus financièrement en 2025 ;
- › 487 écoles de sport subventionnées en 2025, soit une aide de 22 € par licencié de moins de 15 ans ;
- › Un budget 2026 prévisionnel de plus de 3 M€ ;
- › Un soutien à la pratique sportive dans le 1^{er} et le 2nd degré d'un montant global de plus de 180 000 € ;
- › Une aide à l'organisation de l'emploi sportif et à la formation des éducateurs sportifs à hauteur de 236 000€ ;
- › Un appui financier à la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs à destination prioritaire des collégiens ou de proximité ;
- › Le développement maîtrisé des sports de nature, avec un soutien renforcé au surf ;
- › La poursuite de la dynamique du plan d'action JOP 2024 via la mise en œuvre de projets à visée inclusive ou axé sur le sport santé (plan Héritage) ;
- › 17^e édition des journées Handilandès du 9 au 14 juin 2026. Le Département consacre 150 000 € à ces journées dédiées à la découverte et au développement des parasports.

Contact presse

Solène Méric,
Responsable relations presse et relations publiques
Département des Landes
Direction de la communication

⊕ infos

05 58 05 40 01**07 64 45 69 06****presse@landes.fr****landes.fr****xlandes-info.fr**